## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2020

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 3000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 100000 € : 5000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 100001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

#### Terrains à bâtir

Pour tous les montants

8% TTC du prix de vente

# LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Forfait 5€ TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

## Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société AMIMEAUX SAS, SAS au capital de 10 000 € - Siège social : 24 place Henri IV - RCS Meaux n° 815 350 046 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7701 2016 000 003 613 délivrée par CCI de Seine-et-Marne Garant : Galian , 89 rue de la Boétie 75008 Paris

